

CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS
ANNEE 2012
9 novembre 2012
NICE

La formation se déroulera à :

Amphithéâtre 200
Faculté de Droit
et de Sciences Politique
Avenue du Doyen Trotabas
(anciennement 7 av. Robert Schuman)
06050 Nice

*Attention : la signalisation urbaine et les gps ne reconnaissent que
l'ancienne dénomination : 7 Avenue Robert Schuman*

Parking à l'intérieur de la Faculté

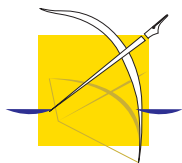


52, rue Grignan - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Conception et impression : couleursoriginales@yahoo.fr - Illustration : © Fotolia - UCECAAP Nice

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 29 octobre 2012 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

Secrétariat de l'UCECAAP
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE



FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2012

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 9 novembre 2012** à Nice.

Celle-ci aura pour thèmes :

Module 1

matinée : accueil 9 h 30

Discours de bienvenue par :
Monsieur le Doyen Christian VALLAR

10 h à 12 h :
Le rapport de l'expert

Intervenants : un Expert membre du Conseil National et un Magistrat.

12 h : Déjeuner

Module 2 après-midi

14 h à 16 h :
Caractérisation de la faute de l'expert
Intervenants : un Magistrat et un Avocat.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

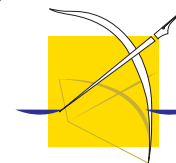
Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous vous êtes déjà inscrit en 2012 au Centre de Formation.	Gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2012 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	(adhésion 2012) 50,00 €
Vous êtes inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP :	(adhésion 2012)
- Pour les Experts	330,00 €
- Pour les Traducteurs interprètes	180,00 €
Avocats Experts membres de la CECAAM	50,00 €
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	Gratuit

Nota :

l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2012, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com



CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2012

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique :
sera mentionnée sur le badge

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 9 novembre 2012 (aux conditions financières ci dessous)
 Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2012	Gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'Ucecaap, ou membre Cetam, ou membre Cecaam	50 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'Ucecaap	330 €
<input type="checkbox"/> Traducteur interprète	180 €
<input type="checkbox"/> Avocat	50 €
<input type="checkbox"/> Expert membre CECAAM	50 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3è cycle Droit ou Capa	Gratuit

Participera au cocktail-déjeuner 20 €

Règlement :

Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts

Ci-joint chèque(s) bancaires d'un montant de :

.....€ pour mon inscription
et de€ pour le déjeuner
à l'ordre du Centre de Formation Ucecaap

Transports :

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Marseille (arrêt à Aix en Provence)
 Aller retour Aller Retour